

Médicaments: Pénurie annoncée!

- Des ruptures de stock attribuées aux faibles marges
- Les grossistes perçoivent 2% sur les produits chers contre 300 à 400 DH pour les officinaux
- Des écarts qui justifient la désaffection des opérateurs

EST-ce un dégât collatéral des nouvelles règles de fixation des prix et des marges bénéficiaires des médicaments? En tout cas, des médicaments chers, parfois indispensables dans le traitement de certaines maladies chroniques, comme le cancer, l'hépatite C, ont disparu des pharmacies d'officine. Selon un industriel, «la rupture de stock concerne essentiellement les médicaments vendus à partir de 2.000 dirhams». Il s'agit de produits pharmaceutiques importés par les laboratoires locaux et dont la marge bénéficiaire a connu un réajustement via le décret sur la fixation des prix des médicaments, entré en vigueur il y a tout juste un mois. Sur les médicaments dont le prix fabricant HT (PFHT) varie entre 588 et 1.766 DH, les grossistes et les pharmaciens d'officine

Tranche de prix fabricant HT en DH	Marge officine	Marge grossiste en DH	Forfait officine en DH	Part du marché
Inférieur à 166,54	57,24%	11%	-	91,7%
166,54 à 588,79	47,62	11%	-	7%
588,79 à 1.766,36	-	2%	Forfait 300	1,3%
Supérieur à 1.766,36	-	2%	Forfait 400	

Source: Infographie L'Economiste

La marge des grossistes sur les ventes de médicaments dont le prix fabricant HT (PFHT) est de moins 1.766 dirhams a été fixée à 11%. Au-delà, les grossistes touchent une marge de 2% contre 300 à 400 dirhams pour les pharmaciens d'officine. Ce qui est considéré comme inéquitable par les grossistes

qui pose problème pour la régularité d'approvisionnement du marché», affirme l'industriel. Petit bémol chez certains pharmaciens d'officine. «Je n'ai pas enregistré de rupture de stock au niveau de ma pharmacie. Il est possible qu'il y ait quelques perturbations pour des spécialités précises, mais l'équivalent du traitement thérapeutique reste disponible pour la grande majorité des affections», affirme un pharmacien membre du syndicat d'Agadir. Même son de cloche chez un grossiste de Fès: «Les ruptures de stock ont été de courte durée et étaient dues au fait que le délai de deux mois entre la publication du décret sur la baisse des médicaments et le ré-étiquetage des stocks de médicaments n'était pas suf-

sée de 20 à 10%. Une décision qui n'a pas été du goût des laboratoires car les 10% doivent couvrir leur marge, les droits de douane ainsi que les frais d'approche, destinés à financer les actions de promotion pour la commercialisation des médicaments. «La réduction de 50% de la marge sur les importations de médicaments réduit l'attractivité du marché marocain du médicaments, car les prix pratiqués au Maroc

sont minorés. De plus, la taille du marché national n'est pas attractive pour les multinationales. Par conséquent, ces dernières préfèrent exporter sur des débouchés plus rémunérateurs et absorbant des volumes plus gros», précise l'industriel. □

Hassan EL ARIF

Les importateurs comptent réclamer une hausse

LAHCEN Senhaji, grossiste, affirme que la baisse de la marge sur les produits importés n'est pas sans créer de problème: «Avant la baisse, les fabricants pouvaient accorder aux grossistes des marges de plus de 2% pour les inciter à acquérir de grosses quantités et nous avions la possibilité de négocier». Mais depuis que le bonus a été plafonné à 2%, certains distributeurs s'approvisionnent au fur et à mesure de la demande. Toutefois, Senhaji affirme que «les grossistes ne sont pas sélectifs dans leur politique d'approvisionnement». L'Association des grossistes s'apprête à prendre position une fois qu'elle aura «une idée chiffrée de l'impact de la baisse sur son activité avant de saisir le ministre de tutelle à la rentrée pour réclamer une hausse de marge au niveau du décret sur la fixation des prix des médicaments».

Les importateurs de médicaments chers s'apprêtent eux aussi à en appeler au ministre pour lui demander de revoir la marge de 10%. Dans les milieux industriels, l'on affirme même qu'une marge de 10% n'est pas réaliste et qu'un artifice permet de contourner cet obstacle: En effet, la maison-mère garderait l'équivalent du bénéfice à l'étranger et le reste revient à la filiale marocaine. Pour rappel, dans l'ancien schéma, la marge sur les importations de médicaments était de 20%, les frais d'approche non compris. Un réajustement qui ne manquera pas d'impacter également les recettes fiscales puisque les importateurs seront taxés sur une marge de 10% au lieu de 20. □

perçoivent respectivement une marge de 2% et un forfait de 300 dirhams. Au-delà de 1.766 dirhams PFHT, la marge des officinaux s'élève à 400 dirhams tandis que celle des grossistes reste plafonnée à 2%. «Certains grossistes ne trouvent plus d'intérêt à stocker les médicaments dits chers, de plus de 2.000 dirhams, car cela mobilise la trésorerie moyennant une marge brute d'à peine 40 dirhams contre 400 pour les pharmaciens d'officine. Ce

fitant pour réapprovisionner les 52 grossisteries à l'échelle du territoire national».

Rappelons également que le ministre de la Santé a dû s'y prendre à deux reprises pour publier la liste des nouveaux prix des médicaments, la première comportant des erreurs de TVA pour certains médicaments exonérés.

Le décret sur la fixation des prix des médicaments prévoit une révision à la baisse de la marge des importateurs, pas-